



Ville de
Saint-Tropez

Mairie de Saint-Tropez
2, place de l'Hôtel de ville
83990 SAINT-TROPEZ

Appel à candidatures

La commune de SAINT-TROPEZ est propriétaire de parcelles relevant de son domaine public au droit du 49 allée du quai de l'Epi, dont, en premier lieu, un emplacement référencé 1 dans le plan joint au règlement de la consultation, d'une surface de 185 m² et, en second lieu, trois emplacements référencés 2, 3 et 4 dans le plan joint au règlement de la consultation, d'une surface de 154 m².

Le titulaire des droits d'occupation de ces parcelles devra impérativement les affecter à des activités de commerce de bouches. Il pourra les sous-louer à un ou de plusieurs tiers, sous réserve de maintenir l'affectation précitée, dans les conditions prévues dans la concession domaniale.

La mise à disposition de ces tènements par la commune donnera lieu au paiement d'une redevance d'occupation domaniale.

La procédure est conduite dans le cadre de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le dossier de la consultation sera remis gratuitement aux soumissionnaires intéressés qui en feront la demande, par courriel, à l'adresse suivante : **nbairouq@ville-sainttropez.fr**

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 mai 2021 à 12H00